

# FORMATION SIGN'ACCESSIBILITÉ L'EXPERTISE

## Concevoir une Signalétique accessible

La loi du 11 février 2005 (2005-102) oblige les dirigeants d'ERP (Etablissements Recevant du Public) à rendre leurs établissements accessibles à tous.

Dans le cadre de la sortie de la norme NF P 96 107 - Accessibilité aux personnes handicapées - Signalétique de repérage et d'orientation dans les établissements recevant du public - seul document officiel sur le sujet, qui vient remplacer le référentiel de bonnes pratiques BP 96 104 depuis 2021, **FESPA France dispense la formation Sign'Accessibilité l'Expertise.**

Cette formation permet de faire le point sur l'environnement réglementaire et législatif sur la **signalétique d'accessibilité et d'apprendre à concevoir une signalétique pour tous. Elle est** dispensée par des professionnels de la Signalétique qui ont contribué à l'élaboration de ce cadre normatif.



Les sociétés, dont les salariés ou dirigeants suivent cette formation, obtiennent un certificat, ainsi que le "la bel" Sign'Accessibilité l'Expertise (marque déposée), signalé par le logo ci-dessous qui permet de mettre en avant les compétences acquises, sur les différents supports de **communication de l'entreprise.**

**Durée : 7 h sur 1 jour | Formacode : 22214**

### Public visé :

- + Toute personne intervenant dans la conception et/ou l'installation de la signalétique dans les lieux publics et privés.

### Prérequis :

- + Cette formation ne nécessite aucun prérequis

### Objectifs pédagogiques :

- + Acquérir une **connaissance générale de l'environnement normatif et réglementaire propre à la signalétique d'accessibilité.**
- + Acquérir une connaissance spécifique sur les besoins des personnes en situation de handicap et plus particulièrement en situation de handicap visuel grâce à une mise en situation avec des lunettes permettant de simuler des déficiences visuelles.
- + **Comprendre l'impact de la réglementation sur la pratique de la signalétique traditionnelle et traduire les besoins spécifiques des personnes atteintes de handicap dans la réalisation d'éléments ou de projets de signalétique.**

### Contact :

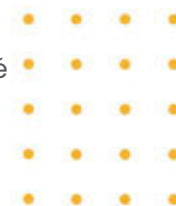
contact@amerelpro.fr  
03.60.53.10.51  
www.amerelpro.fr

AméRel Pro - 12 rue des paveurs - 02200 SOISSONS  
Numéro SIRET 82958713800027  
Numéro de déclaration d'activité : 32020130602  
(Auprès du préfet de région Hauts-de-France)  
**Ne vaut pas agrément de l'Etat**  
Document actualisé le 05/01/22



### Contenu de la formation :

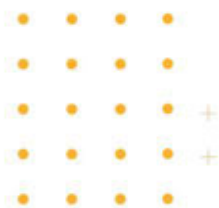
- + Contexte réglementaire et normatif
- + Accessibilité / Universalité
  - o La prise en compte du handicap, un enjeu sociétal et humain
- + Zoom sur le handicap visuel avec mise en situation et intervention d'un spécialiste en sensibilisation à la déficience visuelle
- + Intégrer les handicaps dans la signalétique
- + Accessibilité et signalétique
- + Organiser la continuité de la chaîne de déplacement en toute sécurité
  - Orienter, Diriger, Identifier
- + Concevoir une signalétique accessible
  - Visible, lisible et compréhensible
- + Vers une signalétique multi-sensorielle
- + Synthèse
- + Validation des acquis par le biais d'un QCM sur les caractéristiques d'une signalétique accessible
- + Echanges et questions pour faire réagir les participants et faire ressortir les cas spécifiques aux quels ils auraient pu être confrontés.



### Organisation de la formation :

#### Equipe pédagogique :

- + Christophe CIRADE, formateur de la formation Sign'Accessibilité l'expertise, est dirigeant d'une entreprise de signalétique et membre de la commission signalétique. Il a collaboré à l'élaboration de cette formation ainsi que de la nouvelle norme NF P96 107.
- + Valérie Hacquart, spécialiste en sensibilisation à la déficience visuelle.



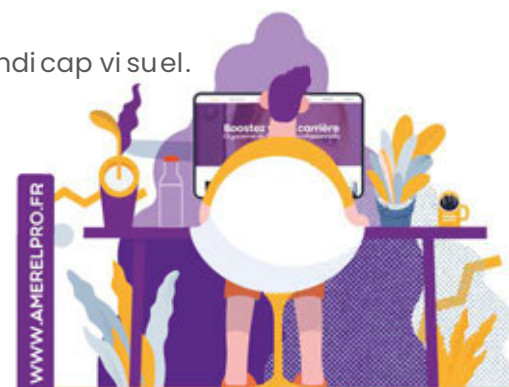
#### Ressources pédagogiques :

- + Diffusion d'un diaporama, présentation de documents officiels et références normatives.
- + Mise en situation et simulation de handicap visuel.
- + Support de formation en vignettes pour prendre des notes.
- + Support de formation envoyé aux apprenants à l'issue de la formation ainsi que quelques documents clés.
- + Remise de 2 paires de lunettes de simulation de handicap visuel.

#### Contact :

contact@amerelpro.fr  
03.60.53.10.51  
www.amerelpro.fr

AméRel Pro - 12 rue des paveurs - 02200 SOISSONS  
Numéro SIRET 82958713800027  
Numéro de déclaration d'activité : 32020130602  
(Auprès du préfet de région Hauts-de-France)  
Ne vaut pas agrément de l'Etat  
Document actualisé le 05/01/22



### Suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation :

- + Feuilles de présence.
- + QCM de validation d'acquis à la fin de la journée de formation.
- + Évaluation de satisfaction ou évaluation « à chaud » à l'issue de la formation
- + Évaluation des effets de la formation 3 mois après

### Résultats attendus à l'issue de la formation

- + Le label Sign'accessibilité est délivré aux entreprises dont au moins le responsable et/ou son représentant désigné ont suivi la formation.
- + Si l'entreprise ne peut plus justifier de la clause ci-dessus énoncée, celle-ci cesse toute utilisation de la marque et du logo Sign'Accessibilité – l'Expertise.



### Modalités d'obtentions

- + Délivrance d'une attestation pdf Sign'Accessibilité l'expertise pour l'entreprise, avec envoi du logo pour pouvoir communiquer sur l'obtention du label.

### Lieu :

- + Espace Hamelin – 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris

### Tarif :

- + 550 € net de taxe par participant
- + (Application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts)



### Contact :

contact@amerelpro.fr  
03.60.53.10.51  
www.amerelpro.fr

AméRel Pro - 12 rue des paveurs - 02200 SOISSONS  
Numéro SIRET 82958713800027  
Numéro de déclaration d'activité : 32020130602  
(Auprès du préfet de région Hauts-de-France)  
Ne vaut pas agrément de l'Etat  
Document actualisé le 05/01/22